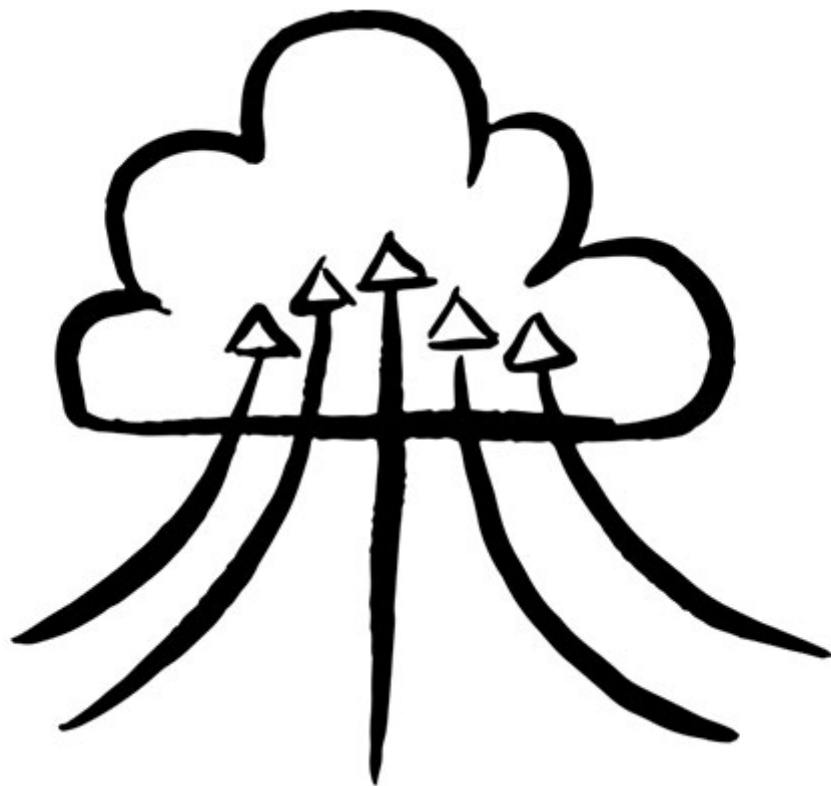


## Les experts-comptables face au défi du Big Data

Publié le 13 juillet 2017 – Mis à jour le 6 novembre 2018

L'utilisation chaque jour plus importante des Systèmes d'Information (SI) est à l'origine de profonds changements dans le domaine de l'expertise comptable, que cela soit vis à vis de clients plus en plus enclins à numériser leurs flux informationnels -notamment financiers-, en interne, ou encore pour satisfaire aux exigences de la puissance publique.



© Evan Bond - Noun project

### Une évolution fondamentale du métier d'expert-comptable

Si l'exemple le plus emblématique de cette transformation réside dans le développement des ERP [1], force est de constater qu'au delà de la mise en place de solutions logicielles visant à rationaliser la gestion de l'ensemble des flux des entreprises, de nouvelles opportunités apparaissent à l'image du *Cloud Computing*, de la *Blockchain* ou encore du *Big Data*.

L'évolution des technologies induit une automatisation croissante des tâches constituant naguère l'apanage de l'expert-comptable et cela quelque soit la taille de l'entreprise. Ainsi, de nombreux logiciels spécialisés permettant l'enregistrement, le traitement et le suivi des données financières sont aujourd'hui disponibles pour les PME (petites et moyennes entreprises) et les TPE (très petites entreprises), sans parler des modules permettant de mener à bien des audits de plus en plus complexes et structurés.

Face à ces mutations, les experts-comptables se doivent de réagir au travers d'une appropriation conséquente de ces technologies. En effet, loin des inquiétudes qui peuvent se manifester quelquefois au sein de la profession, les SI constituent au contraire une formidable opportunité pour un expert-comptable moderne. Ils lui offrent en effet la possibilité de se concentrer sur les notions les plus valorisantes de son métier : l'expertise et le conseil.

## Expertise comptable et *Big Data*

L'apport du *Big Data* en tant que relais de croissance potentiel pour les cabinets d'expertise comptable mérite d'être explicitée dans la mesure où ces derniers, bénéficiant déjà d'une vision stratégique de leurs clients ainsi que des marchés afférents, ne peuvent que tirer parti des nouvelles capacités de traitements informatiques. Les informations dont disposent naturellement les experts-comptables sur leurs clients respectifs sont sans commune mesure avec l'ensemble des données qui peuvent être collectées au travers de logiciels de recherche ou d'une veille spécialisée. Leur valorisation constitue donc une véritable chance pour autant que l'on envisage de se servir des nouveaux moyens de traitement informatisés qui permettent d'effectuer des analyses statistiques complexes, d'établir des cartographies des marchés (benchmark) ou encore de détecter des opportunités commerciales futures.

Pourtant, au delà de ces remarquables perspectives de développement, force est de constater que la notion de Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) demeure encore bien trop souvent ignorée alors même qu'elle constituera, selon toute vraisemblance, un véritable avantage concurrentiel indirect.

Depuis plusieurs années, les notions de piratage ou d'atteinte à l'intégrité des données sont apparues sur l'agenda médiatique et chaque jour apporte de nouveaux exemples de la vulnérabilité des Systèmes d'Information (SI) publics et privés. Cet état de fait induit une méfiance de plus en plus importante de la part des citoyens et des entreprises relativement à la sécurisation de leurs données confidentielles.

Face à la progression géométrique des attaques que constatent quotidiennement les forces spécialisées de gendarmerie et de police, la SSI deviendra dans le futur un enjeu crucial et les cabinets d'expertise comptable n'échapperont pas la nécessité de sécuriser, d'une part, l'ensemble de leur SI interne sous peine d'être poursuivi en cas de vols de données à caractère personnel, mais également de rassurer l'ensemble de leurs clients sur leur capacité à protéger leur capital informationnel. Ce n'est qu'à cette condition que le *Big Data* s'avérera un véritable atout pour les experts-comptables.

Par **Rémy Février**,  
maître de conférences au Cnam

[1] Entreprise Ressource Planning ou Progiciel de Gestion Intégré

### Le dernier Cnam mag'

LE CNAM MAG' #9

**Société numérique, société inclusive ?**

1 mai 2018

[+ Retrouvez tous les numéros](#)

## Retrouvez les cours de Rémy Février

Au sein du Master Comptabilité, Contrôle, Audit :

l'UE Management des Systèmes d'information

l'UE Audit des Systèmes d'information

## Et si vous deveniez expert-comptable ?

Tout savoir sur les formations de l'Institut national des techniques économiques et comptables (Cnam-Intec)

<http://blog.cnam.fr/anciennes-rubriques/grand-angle/les-big-data/les-experts-comptables-face-au-defi-du-big-data-9312>